



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à 14h30,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Philippe HENO,

Date de la convocation :
18 septembre 2026

**Nombre de conseillers
en exercice : 33**

Nombre de votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Dominique IVANEZ

Présents :

Philippe HENO, Dominique IVANEZ, Philippe PRANGE, Elisabeth MOSER, Pierre SEGOND, Carole DE PERETTI, Gilles CRESPIEN, Catherine BAYARD, Stéphane BOVERO, Caroline ALBERTINI-SPASARO, Eric FOGLI, Claudia VITEL, Valérie SZPICZAK, Catherine ALIX BERENGER, Roland MOUTTE, Mélanie CLEMENT, Eva-Marie JURY, Sophie FOULON, Johann CRAISSON, Anaïs GRIMAL, Corinne BOIN, Joseph NADER, Olivier MAGNIN, Laetitia BATTÉ, Bastien TISSIER, Fiona HEITZ, Thierry VALLET, Pascal GONET, Gilles GARCIA, Laurence COCHE-DEGRASSAT

Représenté(s) :

Tony ROGER donne procuration à Pierre SEGOND, Thierry BAUD donne procuration à Eric FOGLI, Adam BELLALAH donne procuration à Catherine BAYARD

DEL_2026_202 : Convention de partenariat avec Ici Provence pour la promotion des spectacles de la saison 2026-2027 et du Festival de Théâtre Edition 2027 du Théâtre Galli

Après avoir entendu le rapport de Catherine BAYARD, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

Afin d'assurer la promotion de la saison artistique 2026/2027 du théâtre Galli et l'ouverture des ventes de cette saison artistique ainsi que de celle du Festival de Théâtre Edition 2027, la ville de Sanary-sur-Mer souhaite poursuivre le partenariat initié avec ICI Provence.

Cette radio dessert les départements du Var et des Bouches du Rhône.

Ce partenariat porte sur la diffusion d'annonces promotionnelles liées à la programmation artistique ainsi qu'aux informations relatives aux ventes.

En contrepartie de cette promotion, des places de spectacles sont offertes dans le cadre de jeux radiophoniques. Une convention précisant les modalités de ce partenariat est établie entre la commune et ICI Provence.

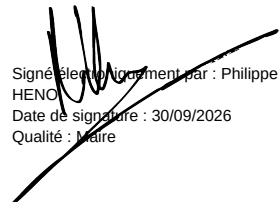
Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède
- Approuver la convention de partenariat avec ICI Provence pour la promotion de la saison artistique 2026/2027, et du festival de théâtre Edition 2027,
- Autoriser le Maire à signer la dite convention et tous les actes y afférents.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,




Signé électroniquement par : Philippe
HENO
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérécours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.